

Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
**Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe (CE)**

Procès-verbal de la réunion du 14 février 2025 (après-midi)

Ordre du jour :

Conférence parlementaire : « Le rôle des Parlements nationaux dans la protection du droit à un environnement sain »

*

Présents : Mme Joëlle Welfring, membre de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

Mme Octavie Modert, Mme Alexandra Schoos, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE)

M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Barbara Agostino, M. Maurice Bauer, Mme Simone Beissel, M. Dan Biancalana, M. Jeff Boonen, Mme Claire Delcourt, M. Alex Donnersbach, M. Luc Emering, M. Jeff Engelen, M. Franz Fayot, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Françoise Kemp, M. David Wagner, membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité

M. Yves Cruchten, M. Paul Galles, M. Gusty Graas, Mme Stéphanie Weydert, membres de la Délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (CE)

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

*

Conférence parlementaire : « Le rôle des Parlements nationaux dans la protection du droit à un environnement sain »

À l'instar de la conférence de ce matin-même, la Conférence parlementaire sous rubrique est organisée par la Chambre des Députés dans le cadre de la présidence luxembourgeoise de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) ; elle réunit des parlementaires de l'APCE et des membres de la Commission de l'Environnement, du Climat et de la

Biodiversité. Son objectif principal est de faire le suivi de la mise en œuvre de la résolution 2545(2024) qui a été adoptée par l'APCE en avril 2024 et qui demande l'intégration du droit à « un environnement sûr, propre, sain et durable » dans un instrument juridique contraignant. Il s'agit dans ce cadre de stimuler le débat sur l'adoption de mesures juridiques et politiques pour la protection du droit à un environnement sain, tant au niveau national qu'international.

*

Session III : Vers des entreprises responsables et durables

Cette session a abordé la responsabilité sociale des entreprises en prenant comme cadre de référence les principes directeurs du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, qui établissent que les entreprises doivent respecter les droits humains indépendamment de leur État d'origine, tout en exerçant un devoir de diligence pour prévenir toute atteinte à ces droits. Les discussions ont souligné la nécessité d'une vigilance parlementaire constante pour protéger les acquis et éviter tout recul. La session a également réaffirmé l'engagement collectif pour une transition vers des modèles d'entreprises plus responsables et durables, soulignant l'importance d'une approche réglementaire forte et coordonnée.

*

Session IV : L'implication de la jeunesse et de la société civile

Cette session a souligné comment l'engagement constant de la société civile permet des avancées en matière de justice climatique, comme l'illustrent les actions des *KlimaSeniorinnen* suisses, du *Klimabiergerrot* luxembourgeois ou encore des nombreux mouvements de jeunesse. La session a également permis de conclure que la mobilisation collective témoigne de la volonté de la société civile de faire progresser la cause climatique.

*

Clôture de la conférence

Madame Alexandra Schoos (ADR) a clôturé la conférence en résumant les quatre sessions qui ont eu lieu dans la journée et au cours desquelles a été débattue la question de savoir comment il est collectivement possible de mieux protéger le droit à un environnement sain.

Elle a aussi rappelé que les discussions ont convergé vers le constat préoccupant que les menaces de dérégulation environnementale s'intensifient et mettent en péril les progrès acquis, alors qu'il faut faire face au défi de concilier l'impératif de transition écologique avec celui de compétitivité économique.

Selon l'oratrice, les parlements doivent veiller à ce que les impératifs environnementaux ne soient pas relégués au second plan. De même, l'engagement de la société civile doit perdurer, afin de maintenir la pression et accélérer le changement.

En conclusion, Madame Alexandra Schoos a réaffirmé la nécessité d'un instrument juridiquement contraignant et rappelé l'importance d'une prise de conscience institutionnelle à la hauteur de l'enjeu environnemental.

Luxembourg, le 14 mars 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact